

D L S I
S.A au capital de 5.026.000 €
Avenue Jean-Eric BOUSCH Technopôle Forbach Sud – 57600 FORBACH
RCS SARREGUEMINES B 389 486 754

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2008

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007
ET SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007**

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions légales, le présent rapport a pour objet de compléter les informations qui vous sont données dans les documents de fin d'exercice et de vous informer sur la conduite des affaires sociales.

Le contrôle des comptes de l'exercice écoulé par les commissaires aux comptes permettra de vous donner lecture tant du rapport général correspondant que du rapport sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, ainsi que du rapport sur les comptes consolidés.

Nous allons d'abord vous présenter :

I - concernant la société « D.L.S.I »

- la situation de la société, son activité et les résultats de son activité au cours de l'exercice écoulé,
- les progrès réalisés et les difficultés rencontrées,
- situation financière, endettement au regard du volume et de la complexité des affaires,
- indicateur clés de performance financière et de performance non financière,
- risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, gestion des risques financiers,
- les activités de la société en matière de recherche et de développement,
- son évolution prévisible et ses perspectives d'avenir,
- les événements importants survenus depuis le début de l'exercice en cours.

II - concernant le groupe « D.L.S.I »

- situation de l'ensemble constitué par les sociétés comprises dans la consolidation,
- l'évolution prévisible du groupe,
- situation financière, endettement au regard du volume et de la complexité des affaires,
- risques et incertitudes auxquels les entreprises comprises dans la consolidation sont confrontées,
- indication sur l'utilisation des investissements financiers par l'entreprise,
- les événements importants survenus depuis le début de l'exercice en cours,
- les activités du groupe en matière de recherche et de développement.

I - SITUATION DE LA SOCIETE « D.L.S.I. »

1 EXERCICE ECOULE

1.1 Activité de la société

L'activité de l'exercice s'est traduite par un chiffre d'affaires de **57.998.796 €** par rapport à **55.879.922 €** pour l'exercice précédent.

Les réalisations sont légèrement inférieures aux budgets prévisionnels que nous avons établis et qui situaient le niveau d'activité à **60.000.000 €**.

Les frais de personnel, y compris les charges sociales, se sont élevées à **50.195.391 €** par rapport à **48.935.384 €** pour l'exercice précédent.

L'effectif moyen du personnel s'est élevé pour l'exercice à 1.630 personnes.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à **218.112 €** par rapport à **207.653 €** pour l'exercice précédent.

Les dotations aux provisions ressortent à **44.180 €** par rapport à **67.192 €**.

Le résultat d'exploitation ressort à **1.264.067 €** par rapport à **1.477.109 €** pour l'exercice précédent.

On note une augmentation du résultat courant avant impôts grâce à l'amélioration du résultat financier liée en particulier à l'augmentation des produits financiers de participations soit 1.188.362 € pour l'exercice par rapport à 629.669 € pour l'exercice précédent.

On note une amélioration du résultat exceptionnel liée aux modifications du calcul des cotisations sociales.

Le résultat exceptionnel s'élève à 1.063.809 €.

Le capital social de la société s'élève à **5.026.000 €** et les fonds propres à **11.686.974 €**

1.2 Résultats comptables de cette activité

Les résultats comptables de l'exercice et de l'exercice précédent sont les suivants :

	31.12.07	31.12.06
Résultat d'exploitation	1.264.067	1.477.109
Produits financiers	1.231.732	643.197
Charges financières	657.991	801.349
Résultat financier	573.741	- 158.153
Résultat courant avant impôts	1.837.808	1.318.956
Résultat exceptionnel	1.063.809	- 29.772
Participation des salariés	272.922	-
Impôt sur les sociétés	663.041	249.485
Résultat net	1.965.654	1.039.699

1.3 Progrès réalisés – Difficultés rencontrées

Comme en 2006, nos efforts ont porté sur le développement de l'activité de nos filiales.

La société a également poursuivi ses objectifs d'expansion externe.

L'exercice 2007 a été marqué par les acquisitions suivantes :

- acquisition du groupe **PEMSA SA**, groupe Suisse composé de 4 sociétés, qui réalise un chiffre d'affaires d'environ 15.790.000 € et un résultat consolidé de 128.000 €
Notons que l'année 2008 devrait être meilleure et que les résultats devraient se situer à environ 400.000 €.
- acquisition des sociétés **BUREAU D'ASSISTANCE TEMPORAIRE** et **BAT PROVENCE** qui traduit la volonté du groupe DLSI de développer son activité dans le sud de la France.
- acquisition de la société **MB SERVICES** dans la région parisienne, société spécialisée dans le bâtiment.
L'activité est soutenue.

Le montant des prises de participation s'est élevé à	6.406.069 €
Les investissements corporels et incorporels de l'exercice se sont élevés à	344.465 €
et se décomposent comme suit :	
- Immobilisations incorporelles :	15.717 €
- Agencements, aménagements :	253.778 €
- Matériel de bureau et informatique :	90.686 €

1.4 Situation financière, endettement au regard du volume et de la complexité des affaires.

Un emprunt de 1,5 M€ a été contracté le 12 juillet 2007 pour l'acquisition de MB SERVICES.

1.5 Risques financiers :

Il n'y a pas de risques financiers particuliers à signaler.

1.6 Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée :

Il n'y a pas de risque particulier à signaler en dehors de ceux afférents à l'exercice normal de l'activité de travail intérimaire.

1.7 Activité en matière de recherche et de développement

En dehors du développement par voie de croissance externe qui sera développé dans le cadre de la politique du groupe, rien de particulier ne mérite d'être signalé en ce qui concerne les activités en matière de recherche et de développement.

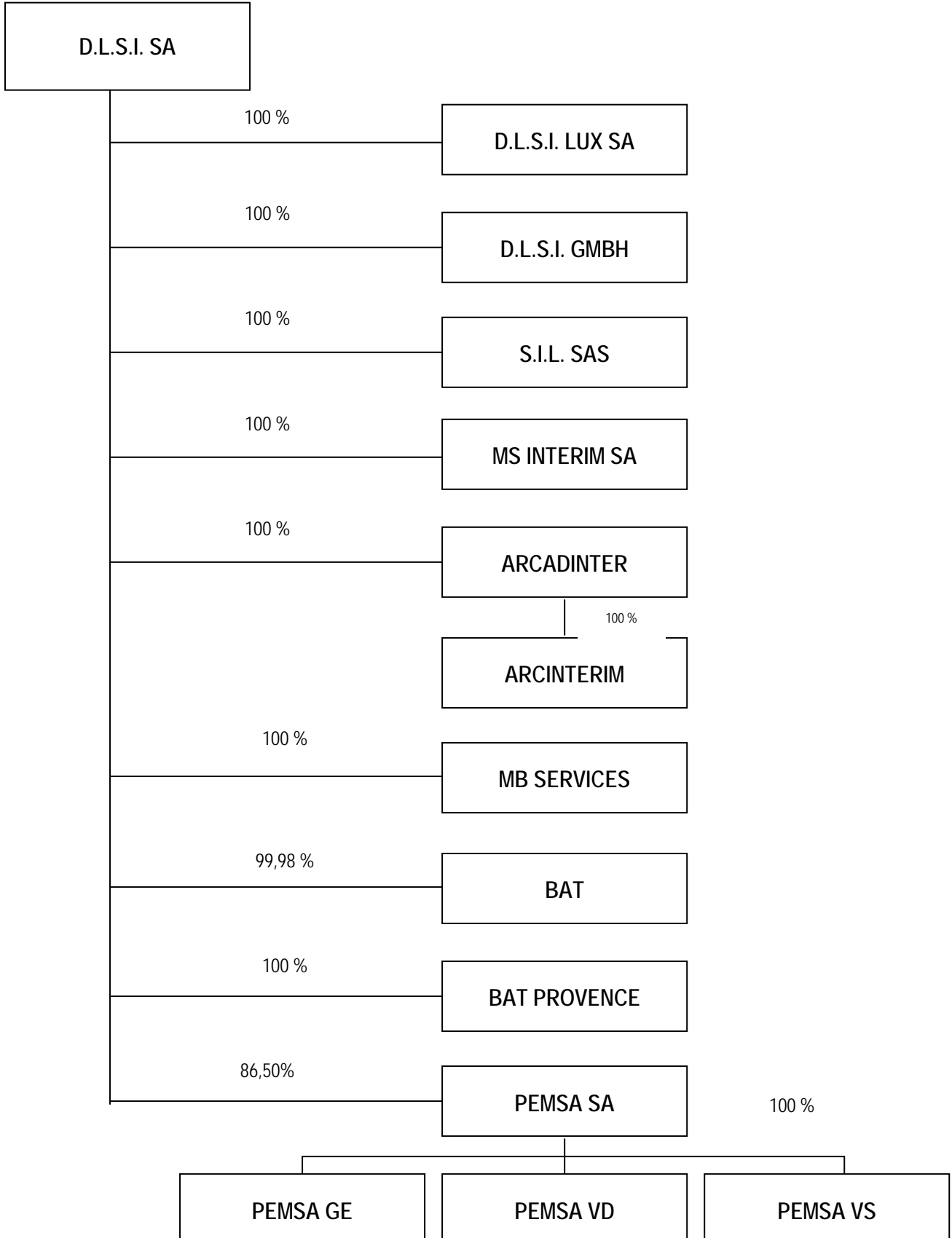
2 EVOLUTION DE LA SOCIETE – PERSPECTIVES D'AVENIR

2.1 Aucun événement important n'est survenu depuis le commencement de l'exercice en cours jusqu'à l'établissement du présent rapport.
Ce point sera développé dans le cadre de la politique du groupe.

2.2 En ce qui concerne l'évolution de la société et les perspectives d'avenir, nous prévoyons pour l'exercice en cours un chiffre d'affaires de l'ordre de **62 M €**.

II - SITUATION DU GROUPE « D.L.S.I. »

Nous vous rappelons que la société « D.L.S.I. » contrôle les sociétés selon l'organigramme suivant :



Ce sont ces sociétés qui ont été consolidées avec la société « **D.L.S.I.** », à l'exclusion de « **CFR CONSULTANTS** », dont la détention des titres est inférieure à 50 % et dont l'activité est différente et d'une importance relativement faible pour la mise en équivalence ; ainsi que la société **PEMSA TI** participation minoritaire récemment acquise destinée à la vente.

En outre, pour les sociétés acquises au cours de l'exercice 2007 la consolidation a été effectuée prorata temporis en fonction de la date de prise de participation, soit depuis le 1^{er} juillet 2007.

1 EXERCICE ECOULE

1.1 Activité du groupe

- Comptes consolidés

L'activité du groupe s'est traduite par un chiffre d'affaires de **124.720.191 €** par rapport à **95.770.084 €** pour l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel avant amortissements ressort à **5.754.078 €** par rapport à **3.305.315 €** pour l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel s'élève à **5.358.739 €** par rapport à **3.115.705 €** pour l'exercice précédent.

- Activité des filiales

- « MS INTERIM » :

L'activité de l'exercice a été satisfaisante ; nous avons bien maîtrisé nos coûts et nous avons constaté une amélioration de l'exploitation et de la trésorerie.

L'activité de l'exercice s'est traduite par un chiffre d'affaires de **7.505.195 €** par rapport à **9.387.093 €**.

Le résultat d'exploitation ressort à **691.293 €** par rapport à **473.033 €** pour l'exercice précédent.

- « SIL » :

L'activité de l'exercice s'est traduite par un chiffre d'affaires de **7.029.399 €** par rapport à **7.751.103 €** pour l'exercice précédent.

L'exercice a été marqué par la fermeture du fonds de commerce de MONTBELLIARD.

Les frais de personnel, y compris les charges sociales, se sont élevés à **6.102.303 €** par rapport à **6.688.807 €** pour l'exercice précédent.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à **15.374 €**.

Le résultat d'exploitation ressort à **262.936 €** par rapport à **384.864 €** pour l'exercice précédent.

- **« ARCADINTER » :**

L'activité de l'exercice s'est traduite par un chiffre d'affaires de 5.741.210 € par rapport à 4.469.474 € pour l'exercice précédent.

L'exercice a été marqué par l'achat d'un fonds de commerce à PONTOISE pour un prix de 277.631 €.

La société connaît un développement normal.

Les frais de personnel, y compris les charges sociales, se sont élevés à 5.033.425 € par rapport à 4.059.864 € pour l'exercice précédent.

L'effectif moyen du personnel s'est élevé pour l'exercice à 128 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 288.500 € par rapport à 124.782 € pour l'exercice précédent.

- **« ARCINTERIM » :**

L'activité de l'exercice s'est traduite par un chiffre d'affaires de 8.596.574 € par rapport à 5.975.107 € pour l'exercice précédent.

L'exercice a été marqué par la création d'une nouvelle agence à REIMS depuis février 2007.

Les frais de personnel, y compris les charges sociales, se sont élevés à 7.511.621 € par rapport à 5.414.183 € pour l'exercice précédent.

L'effectif moyen du personnel s'est élevé pour l'exercice à 133 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 457.253 € par rapport à 172.148 € pour l'exercice précédent.

- **« DLSI LUXEMBOURG » :**

L'activité de l'exercice s'est traduite par un chiffre d'affaires de 22.596.560 € par rapport à 17.084.831 € pour l'exercice précédent.

Les frais de personnel, y compris les charges sociales, se sont élevés à 19.992.105 € par rapport à 15.534.385 € pour l'exercice précédent.

L'effectif moyen du personnel s'est élevé pour l'exercice à 695 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 1.967.980 € par rapport à 1.020.602 € pour l'exercice précédent.

- **« DLSI GMBH » :**

L'activité de l'exercice s'est traduite par un chiffre d'affaires de 876.131 € par rapport à 553.653 € pour l'exercice précédent.

Les frais de personnel, y compris les charges sociales, se sont élevés à 727.283 € par rapport à 427.250 € pour l'exercice précédent.

L'effectif moyen du personnel s'est élevé pour l'exercice à 43 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 59.444 € par rapport à 48.555 € pour l'exercice précédent.

- **« BUREAU D'ASSISTANCE TEMPORAIRE » :**

L'activité de l'exercice s'est traduite par un chiffre d'affaires de **7.043.926 €** par rapport à **7.296.465 €** pour l'exercice précédent.

Les frais de personnel, y compris les charges sociales, se sont élevés à **6.203.833 €** par rapport à **6.557.208 €** pour l'exercice précédent.

L'effectif moyen du personnel s'est élevé pour l'exercice à 186 personnes.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à **34.945 €** par rapport à **41.415 €** pour l'exercice précédent.

Les dotations aux provisions ressortent à **31.422 €** par rapport à **31.144 €**.

Le résultat d'exploitation ressort à **291.064 €** par rapport à **192.565 €** pour l'exercice précédent.

- **« BAT PROVENCE » :**

L'activité de l'exercice s'est traduite par un chiffre d'affaires de 3.447.669 € par rapport à 2.667.338 € pour l'exercice précédent.

Les frais de personnels, y compris les charges sociales, se sont élevés à 2.923.554 € par rapport à 2.273.268 € pour l'exercice précédent.

L'effectif moyen du personnel s'est élevé à 96 personnes.

Il ressort un résultat d'exploitation de 281.280 € par rapport à 265.722 € pour l'exercice précédent.

- **« MB SERVICES »** :

L'activité de l'exercice s'est traduite par un chiffre d'affaires de 4.370.630 € par rapport à 3.396.547 € pour l'exercice précédent.

Les frais de personnel, y compris les charges sociales, se sont élevés à 3.605.883 € par rapport à 2.949.068 € pour l'exercice précédent.

L'effectif moyen du personnel s'est élevé pour l'exercice à 95 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 374.072 € par rapport à 157.184 € pour l'exercice précédent.

- **« GROUPE PEMSA SA »** :

L'activité de l'exercice s'est traduite par un chiffre d'affaires de 15.939.576 € par rapport à 12.247.376 € pour l'exercice précédent.

Les frais de personnel, y compris les charges sociales, se sont élevés à 13.971.914 € par rapport à 11.581.501 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 587.326 € par rapport à 106.624 € pour l'exercice précédent.

1.2 Résultats comptables du groupe (norme IFRS)

	31 décembre 2007 Normes IFRS		31 décembre 2006 Normes IFRS		Variations	
	Valeur	% CA	Valeur	% CA	Valeur	%
Chiffre d'affaires	124.720.191	100,00	95.770.084	100,00	28.950.107	30,23
Charges externes	- 6.920.456	- 5,55	- 4.684.160	- 4,89	- 2.236.296	47,74
Charges de personnel	- 110.956.318	- 88,96	- 86.288.303	- 90,10	- 24.668.015	28,59
Impôts et taxes et versements assimilés	- 2.830.267	- 2,27	- 2.246.965	- 2,35	- 583.302	25,96
Provisions pour risques et charges sur actif circulant	- 164.676	- 0,13	- 39.578	- 0,04	- 125.098	316,08
Autres produits et charges d'exploitation	1.905.604	1,53	794.237	0,83	1.111.367	139,93
Résultat opérationnel avant amortissements	5.754.078	4,61	3.305.315	3,45	2.448.763	74,09
Amortissements	- 395.339	- 0,32	- 189.610	- 0,20	- 205.729	108,50
Résultat opérationnel	5.358.739	4,30	3.115.705	3,25	2.243.034	71,99
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Autres produits et charges financières	- 654.600	- 0,52	- 534.196	- 0,56	- 120.404	22,54
Résultat avant impôts	4.704.139	3,77	2.581.509	2,70	2.122.630	82,22
Charge d'impôt	- 1.210.809	- 0,97	- 608.075	- 0,63	- 602.734	99,12
Résultat net total et part du groupe	3.493.330	2,80	1.973.434	2,06	1.519.896	77,02
Intérêts minoritaires	- 1.229		0		- 1.229	
Résultat net par action en Euros	1,39		0,79		0,60	
Résultat dilué par action en Euros	1,37		0,79		0,58	
Nombre d'actions	2.513.000		2.513.000			

1.3 Progrès réalisés – Difficultés rencontrées

Suite aux acquisitions qui sont intervenues en 2006 (ARCINTERIM et ARCADINTER) et dont les résultats ont été enregistrés en 2007 sur une année entière, suite à la création d'une agence à REIMS et les acquisitions nouvelles intervenues en 2007, nous constatons une nette amélioration du chiffre d'affaires consolidé qui se situe à environ 125.000.000 €.

Le résultat opérationnel augmente de 71,99 %.

Le résultat net part du groupe s'élève à 3.493.330 € et a augmenté de 77 % par rapport à l'exercice précédent.

1.4 Situation financière, endettement au regard du volume et de la complexité des affaires

Les capitaux propres et l'endettement ont évolué comme suit :

En milliers d'Euros Norme IFRS	31 / 12 / 2007	31 / 12 / 2006	31 / 12 / 2005
Capitaux propres (1)	14.973	12.146	5.171
Dettes financières (2)	12.716	10.364	10.649
Trésorerie (3)	4.051	4.885	723
Endettement net (2) - (3) = (4)	8.665	5.479	9.926
Gearing (4) / (1)	0,6	0,5	1,9

1.5 Risques et incertitudes auxquels les entreprises comprises dans la consolidation sont confrontées

Il n'y a pas de risque particulier à signaler en dehors de ceux afférents à l'exercice normal de l'activité de travail intérimaire.

1.6 En dehors du développement par voie de croissance externe, rien de particulier ne mérite d'être signalé en ce qui concerne les activités en matière de recherche et de développement.

2 EVOLUTION DU GROUPE – PERSPECTIVES D'AVENIR

2.1 Aucun événement important n'est survenu depuis le commencement de l'exercice en cours jusqu'à l'établissement du présent rapport.

Il convient de signaler :

- L'acquisition en début 2008 de Elite Interim à ARNOUVILLE (95) et de la société ET 3000 dans la région parisienne
- Création de la société Marine Interim sur le secteur de Saint-Nazaire en partenariat avec la société Finuchem en vue de développer notre activité dans le secteur des chantiers navals
- Création d'une filiale en Pologne (Gliwice)

2.2 En ce qui concerne l'évolution du groupe et ses perspectives d'avenir, nous prévoyons pour l'exercice en cours un chiffre d'affaires de 150 M € et un résultat net de 3,3 M€.

INFORMATIONS SPECIFIQUES

1 MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET METHODES D'EVALUATION SUIVIES

1.1 Les comptes annuels soumis à votre approbation ont été établis suivant les normes françaises. Un changement concernant les frais d'acquisition des titres de participations a été effectué. Ceux-ci sont dorénavant immobilisés alors qu'auparavant ils étaient comptabilisés en charge (cf. annexe).

1.2 Pour ce qui concerne l'établissement des comptes consolidés, nous vous rappelons que l'annexe fait état des méthodes de consolidation, des modalités retenues, du périmètre de consolidation, des principes et méthodes d'évaluation.

Compte tenu de sa cotation sur le marché Alternext, « D.L.S.I » a décidé d'établir des comptes consolidés suivant les normes comptables internationales IAS (International Accounting Standards) / IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB (International Accounting Standard Board), telles qu'adoptées par l'Union Européenne (UE).

Ainsi, les premiers comptes établis selon les normes IFRS sont ceux de l'exercice 2005.

Les états financiers sont présentés en euros. Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration le 29 avril 2008.

2 FILIALES ET PARTICIPATIONS

2.1 Filiales et Participations

Nous vous rappelons que l'annexe traite aussi des filiales et participations.

SOCIETES	% DETENTION	SITUATION NETTE	CHIFFRE D'AFFAIRES	RESULTAT
MS INTERIM	100	755.569	7.505.195	381.229
SIL	100	266.836	7.029.399	126.897
ARCADINTER	100	497.812	5.741.210	214.745
ARCINTERIM (1)	100	396.049	8.596.574	211.988
DLSI LUXEMBOURG	100	4.482.216	22.596.560	1.208.901
DLSI GMBH	100	5.315	876.131	48.611
BAT PROVENCE	100	506.487	3.447.669	146.337
BAT	env. 100	777.890	7.043.926	215.915
MB SERVICES	100	908.854	3.396.546	89.175
PEMSA SA (filiale étrangère)	86,50	659.880	15.790.633	128.361
CFR CONSULTANTS (2)	48,60	201.709	288.226	3.385

(1) Participation indirecte par l'intermédiaire de « ARCADINTER » qui détient 100 % de « ARCINTERIM »

(2) Participation indirecte par l'intermédiaire de « DLSI LUXEMBOURG » qui détient 48,60 % de « CFR CONSULTANTS »

2.2 Prises de participations significatives au cours de l'exercice

La société **DLSI** a racheté les prises de participation suivantes :

- **MB SERVICES SAS** Unipersonnelle au capital de 263.127 € dont le siège social est à PARIS (75008), 15 rue Tronchet immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 314 419 052.
- **BAT SA** au capital de 170.942,90 € dont le siège social est à GARDANNE (13120), 523 avenue des Chasséens – ZI Avon immatriculée au RCS d'AIX EN PROVENCE sous le numéro 304 624 208.
- **BAT PROVENCE SARL** au capital de 100.000 € dont le siège social est à MARSEILLE (13015), 38 Bld Oddo immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 480 037 845.
- **PEMSA SA** au capital de 100.000 F Suisse (61.000 €) dont le siège social est via Cantonale 35, 6928 MANNO (Suisse) immatriculée au Registre du Commerce du Canton de TESSIN sous le numéro CH514.3.006.988.1.

3 INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

3.1 Répartition du capital social

Identité des personnes détenant directement ou indirectement plus de 5 %, 10 %, 15%, 25 %, 33,33 %, 66,66 % ou 95 % du capital social.

IDENTITE OU DESIGNATION	Nombre d'actions	% droit financier	Nombre droit de vote	% droit de vote
Monsieur Raymond DOUDOT	647.400 (1)	25,76 %	1.294.800	31,07 %
RAY INTERNATIONAL	1.005.680 (1)	40,02 %	2.011.360	48,26 %

(1) Droit de vote double

3.2 Autres informations

- Franchissements de seuils : néant
- Régularisations des participations croisées : néant
- Achat et cession d'actions dans le cadre de la participation des salariés : néant
- Achat et cession d'actions dans le cadre de la régulation des cours de bourse : néant

4 MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Monsieur Raymond DOUDOT, président directeur général de « D.L.S.I. » est également :

- Président directeur général de **D.L.S.I.**,
- Administrateur délégué de **DLSI LUXEMBOURG**,
- Gérant de **DLSI GMBH**
- Président de **M.S INTERIM**,
- Administrateur délégué de **RAY INTERNATIONAL**,
- Administrateur délégué de **RAY ESTATE CORPORATION**,

- Représentant la société **D.L.S.I.** présidente de la **SAS SIL**
- Représentant la société **D.L.S.I.** présidente de la **SAS ARCADINTER**
- Représentant la société **D.L.S.I.** présidente de la **SAS ARCINTERIM**
- Gérant de la société **BAT PROVENCE**
- Président directeur général de **BAT SA**
- Président de **MB SERVICES**
- Président de **PEMSA SA**

Monsieur Jean-Marie NANTERN, administrateur de « **D.L.S.I.** » est également :

- administrateur délégué de « **DLSI LUXEMBOURG** »,
- administrateur délégué de « **RAY INTERNATIONAL** »
- administrateur de « **BAT** »

Madame Anna DOUDOT, administrateur de « **D.L.S.I.** » est également :

- administrateur délégué de « **DLSI LUXEMBOURG** »,
- administrateur délégué de « **RAY INTERNATIONAL** »

Monsieur Thierry DOUDOT, administrateur de « **D.L.S.I.** » est administrateur de **BAT**

5 REMUNERATION ET AVANTAGES SOCIAUX DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2006 et 2007, la rémunération des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux a été la suivante :

Nom	Fonction	Années	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence	Avantages en nature	Régimes complémentaires de retraite	Attribution gratuite d'actions du 3/12/07	Total
Raymond DOUDOT	Président directeur général	2007	192.000			4.142		0	196.142
		2006	180.000			4.142		0	184.142
Anna DOUDOT	Administrateur	2007						0	
		2006						0	
Jean-Marie NANTERN	Administrateur	2007	65.000			2.688		2.590	67.688
		2006	62.059			2.296		0	64.916
Thierry DOUDOT	Administrateur	2007							
Total		2007	257.000			6.830			263.358
Total		2006	242.620			6.438			249.358

Les administrateurs et dirigeants mandataires sociaux de « **D.L.S.I.** » ne perçoivent aucune rémunération de la société « **RAY INTERNATIONAL S.A.** », actionnaire majoritaire de « **D.L.S.I.** » liée à la société par une convention réglementée à l'exception de **Monsieur Thierry DOUDOT** un montant annuel de 28.553 €.

« **D.L.S.I.** » n'a pris aucun engagement de quelque nature que ce soit au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

6 RECENSEMENT DES ACTIONNAIRES SALARIES

Le nombre des actions détenues par les salariés s'élève à 7.880 actions, soit 0,31 % du capital social. Elles font l'objet d'une gestion collective dans le cadre d'un plan épargne groupe géré par la société générale.

Il n'y a pas eu d'opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel.

VOUS AUREZ EGALEMENT A STATUER SUR LES QUESTIONS SUIVANTES FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR

1 MANDATS

1.1 Aucun mandat d'administrateur ne vient à expiration à l'issue de l'assemblée générale.

1.2 Les mandats de commissaires aux comptes titulaire et suppléant viennent à expiration à l'issue de l'assemblée générale.

La société **EC AUDIT** ne souhaite pas voir son mandat de commissaire aux comptes titulaire renouvelé.

Nous vous proposons de nommer la **SAS ACCOUNT AUDIT**, 4 rue Piroux à NANCY (54000) en qualité de commissaire aux comptes titulaire, ladite société étant auparavant commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2013.

Nous vous proposons également de nommer **Monsieur Laurent REMY**, 26 rue Pierre Blarru à SAINT DIE (88100) en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour la même durée que le commissaire aux comptes titulaire.

2 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce que vos commissaires aux comptes nous signalent dans leur rapport.

3 DEPENSES ET CHARGES DEDUCTIBLES

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, nous vous signalons que le résultat de l'exercice ne tient compte d'aucune somme correspondant à des dépenses ou charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même code.

4 ETAT DES DELEGATIONS DONNEES AU CONSEIL EN VUE D'AUGMENTATIONS DU CAPITAL ET USAGE QUI EN A ETE FAIT

4.1 – L'Assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2006 conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du code de commerce, a autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à une attribution gratuite d'actions à émettre ou existantes au profit des bénéficiaires appartenant aux catégories qu'il déterminera parmi les membres du personnel de la société ou de mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1, II.

La délégation a une durée de 36 mois soit jusqu'au 23 juin 2009, et a donné au conseil d'administration toute latitude pour procéder à cette opération avec une limitation fixée à 1,5 % du capital social.

Le conseil d'administration dans sa délibération du 3 décembre 2007 a fixé les conditions et critères d'attribution d'actions gratuites. Les personnes bénéficiaires sont les membres du comité de direction hormis **Monsieur Raymond DOUDOT**, il a fixé le nombre d'actions gratuites attribué à chacun d'eux, soit au total 28.490 actions à créer, ainsi que les conditions et les critères d'attribution ; les délais d'attribution et de conservation des titres correspondant aux dispositions légales.

4.2 - L'Assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2006 statuant conformément aux dispositions des articles L 225-129-2 alinéa 1 et L 225-135 du Code de Commerce en vue de l'admission des actions de la société à la cote du marché ALTERNEXT D'EURONEXT PARIS, a délégué au Conseil d'Administration la compétence pour décider et réaliser une augmentation du capital social d'un montant maximal de **1.000.000 euros**, en une seule fois, et à porter ainsi ce capital à un montant maximal de **5.004.000 euros**, par l'émission par appel public à l'épargne, de 500.000 actions nouvelles de numéraire d'une valeur nominale de 2,00 euros chacune, conférant à leurs titulaires les mêmes droits que les actions anciennes. Les actions nouvelles seront libérées en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société ; de supprimer, en vertu des dispositions des articles L. 225-135 et L. 225-136 du Code de Commerce, le droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au titre de cette augmentation de capital, sans indication du nom des bénéficiaires ;

La présente délégation de compétence a été donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de la présente Assemblée soit jusqu'au 29 mars 2008.

Le conseil d'administration dans sa séance du 22 novembre 2006 a fixé les caractéristiques essentielles de l'opération et dans sa séance du 14 décembre 2006 a fixé les modalités finales de l'augmentation de capital et réalisé l'opération dans les conditions maximales de la délégation.

- 4.3 - L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2006** statuant conformément aux dispositions des articles L 225-129 et suivants, L 228-91 et L 228-92 du Code de Commerce, a délégué au Conseil d'Administration, la compétence de décider, immédiatement ou à terme, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en France et/ou à l'étranger, soit en euros, soit en monnaie étrangère ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaie,
- * une ou plusieurs augmentation(s) du capital social, par apport en numéraire et émission d'actions ordinaires nouvelles de la société,
 - * et/ou, une ou plusieurs émission(s) de valeurs mobilières (ci-après les « Valeurs Mobilières Composées) donnant accès par tous moyens, y compris à terme, au capital de la société.

Le montant nominal total des émissions susceptibles d'être réalisées ne pourra pas être supérieur :

- * à un montant de **4.004.000 euros** pour les émissions d'actions ordinaires ;
- * à un montant de **50.000.000 euros** pour les émissions de Valeurs Mobilières Composées, ce montant incluant la valeur nominale des actions auxquelles ces Valeurs Mobilières donneront droit,

La présente délégation de compétence a été donnée pour une durée de vingt-six mois à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital visée au 4.2 soit jusqu'au 29 février 2009.

A ce jour, le Conseil d'Administration n'a pas utilisé cette délégation.

- 4.4 - L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2006** statuant conformément aux dispositions des articles L 225-129 et suivants, L 225-135, L 228-91 et L 228-92 du Code de commerce, a délégué, au Conseil d'Administration, la décision de réaliser en France et/ou à l'étranger, soit en euros, soit en monnaie étrangère ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaie :
- * une ou plusieurs augmentation(s) du capital social, par apport en numéraire et émission d'actions ordinaires nouvelles de la société,
 - * et/ou, une ou plusieurs émission(s) de valeurs mobilières (ci-après les « Valeurs Mobilières Composées) donnant accès par tous moyens au capital de la société.

Le montant nominal total des émissions susceptibles d'être réalisées ne pourra pas être supérieur :

- * à un montant de **1.001.000 euros** pour les émissions d'actions ordinaires ;
- * à un montant de **5.000.000 euros** pour les émissions de Valeurs Mobilières Composées, ce montant incluant la valeur nominale des actions auxquelles ces Valeurs Mobilières donneront droit,

La présente délégation de compétence a été donnée pour une durée de vingt-six mois à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital visée au 4.2 soit jusqu'au 29 février 2009.

A ce jour, le Conseil d'Administration n'a pas utilisé cette délégation.

4.5 - L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2006 conformément à l'article L 225-129 du Code de commerce, a délégué au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six (26) mois, la compétence de décider d'augmenter le capital de la société, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement ou statutairement possible, et par l'attribution d'actions nouvelles gratuites de la société ou l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la société, et sachant que le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration et réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourra pas être supérieur à **4.004.000 euros** et en tout état de cause ne pourra être supérieur au montant global maximum des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes susceptibles d'être incorporées au capital et qui existeront lors de la décision d'augmentation du capital de la société, déduction faite du montant éventuellement nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières déjà émises donnant accès à des actions de la société.

La présente délégation de compétence a été donnée pour une durée de vingt six mois à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital visée au 4.2 soit jusqu'au 29 février 2009.

A ce jour, le conseil d'administration n'a pas utilisé la présente délégation.

4.6 - L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2006 a délégué pendant une durée de vingt-six mois au Conseil d'Administration sa compétence pour augmenter le capital social en une ou plusieurs fois au profit des salariés de la société (représentés éventuellement par un FCPE à créer et/ou adhérents à un plan d'épargne d'entreprise à créer, au choix du Conseil d'Administration), dans les conditions visées à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce et à l'article L. 443-5 du Code de travail, d'un montant représentant au plus 1% du capital à ce jour, par l'émission d'actions nouvelles de la société conférant à leurs titulaires les mêmes droits que les actions anciennes ; sachant que le prix d'émission des actions à émettre sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail ;

Le conseil d'administration dans sa séance du 22 novembre 2006 a arrêté l'offre réservée aux salariés au moyen d'une augmentation du capital social en numéraire d'une montant de **40.040 €** par émission de 20.020 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2 € chacune, puis dans sa séance du 28 novembre 2006 a arrêté le plan d'épargne de groupe et dans sa séance du 14 décembre 2006 a fixé les modalités finales de l'augmentation de capital social réservée aux salariés d'un montant nominal de **40.040 €**.

4.7 - L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2006 a autorisé le Conseil d'Administration, dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir :

- * des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société et/ou,
- * des options donnant droit à l'achat d'actions de la société provenant d'un rachat effectué préalablement à l'ouverture de l'option par la société elle-même dans les conditions définies à l'article L 225-208,

et ce, au bénéfice des salariés et/ou mandataires sociaux de la société et au bénéfice des salariés de ses filiales, ou au bénéfice de certains d'entre eux, et ce, conformément et dans les conditions et limites prévues par les articles L 225-180 et L 225-185 du Code de Commerce.

Cette autorisation, dont il pourra être fait usage en une ou plusieurs fois, est donnée pour une durée de trente-huit (38) mois soit jusqu'au 29 novembre 2009.

Le nombre total des options qui seront accordées par le Conseil d'Administration ne devra pas représenter plus 1 % du capital de la société à la date de la décision d'attribution par le Conseil. Ce nombre d'options pourra être augmenté à due proportion des augmentations de capital qui interviendront, hors le cas des levées d'options, sans pouvoir dépasser 1% du capital augmenté.

A ce jour, le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation.

5 AFFECTATION DU RESULTAT

L'affectation des résultats que nous vous proposons est la suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice : bénéfice	1.965.653,82 €
Report à nouveau	0,61 €
Total	1.965.654,43 €

Affectation :

▪ Aux actionnaires à titre de dividende	
0,50 € x 2.513.000 actions :	1.256.500,00 €
▪ Le solde à la réserve ordinaire	709.154,43 €
Total	1.965.654,43€

Le dividende par action s'élève à 0,50 € et sa mise en paiement interviendra au cours du mois suivant la présente assemblée.

Pour les personnes physiques, ce dividende donne droit sur la totalité de son montant à l'abattement prévu à l'article 158.3.2° du CGI ou sur option au prélèvement libératoire.

6 RAPPEL DES DISTRIBUTIONS ANTERIEURES

Nous vous rappelons qu'au titre des trois exercices précédents les dividendes par action se sont élevés à :

Exercice	Dividende
31.12.06	0,30
31.12.05	0
31.12.04	0

7 DESAFFECTATION D'UNE PARTIE DE LA RESERVE INDISPONIBLE

Suite à la délibération du conseil d'administration du 3 décembre 2007 concernant l'attribution gratuite d'actions, nous vous proposons d'ajuster la réserve indisponible au montant nécessaire pour permettre l'augmentation de capital par l'attribution gratuite de 28.490 actions de 2 € de valeur nominale.

Nous vous proposons en conséquence de désaffecter la réserve indisponible à concurrence de 108.020 € pour la porter en réserve ordinaire.

Le débat va être ouvert après lecture des rapports des commissaire aux comptes.

Puis il sera passé au vote des projets de résolutions proposées.

Fait à FORBACH
Le 29 avril 2008

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION